



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°21 du 27 novembre 2025

Réunion restreinte du jeudi 27 novembre 2025

A 13 heures 30

Lieu : Siège du D. E. F.

Président : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Muriel FARCY (responsable administrative) – Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif) – Yoann MARY (en visioconférence)

Invités :

Gladys ESPRIT (directrice du DEF)

Marc ROUTIER (Président du DEF) – Raymond BENOIT (Président de la CDTIS)

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

*Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions
Rappel réglementaire*

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées. ☐

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Sur avis de la Commission Départementale des Terrains et Installations sportives représentée par son Président, M. Raymond BENOIT, la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers décide concernant les clubs ci-dessous :

FC VAL DE RISLE (D1) (549396) Stade Jean DUQUESNE 1
FC VAL DE REUIL (D1) (515201) Stade Jesse OWEN 2
US BARROISE (D2) (545861) Stade Jacques FORTIN
FCI LE BEL AIR (D2) (548686) Stade Maxime ROMAIN 1
FC GISORS VN 27 (D3) (580568) Stade des Etangs LA BALLASTIERE 3
FC ST MACLOU BOULLEVILLE (D3) (537785) Stade MUNICIPAL
CF DOUAINS (D3) (580967) Stade MUNICIPAL

Dérogation jusqu'à la fin de saison 2025-2026, une visite des installations va être programmée par la CDTIS

Concernant le club de VAL DE RISLE (D4) jouant sur le stade Yves DEHORS, la CDTIS va effectuer une visite avant la fin de l'année 2025. (Inversion de la rencontre du 14/12/2025 ou report à une autre date en fonction des possibilités de M. Raymond BENOIT)

Le Secrétaire de séance
Patrice LECHER



Le Président
Bruno FARINA

